



INTERNATIONAL
NUREMBERG
PRINCIPLES
ACADEMY

Académie d'été de Nuremberg pour jeunes professionnel.le.s 2023

21 août-1^{er} septembre 2023



A propos de nous

L'Académie internationale des principes de Nuremberg (Académie de Nuremberg) est une fondation à but non-lucratif consacrée à la promotion du droit international pénal et des droits humains. Elle a été créée par la République fédérale d'Allemagne, l'État libre de Bavière et la Ville de Nuremberg en 2014. L'Académie de Nuremberg a son siège à Nuremberg, le lieu du premier procès international devant le Tribunal militaire international. Pour la première fois dans l'histoire, un tribunal international a été investi de l'autorité nécessaire pour juger les plus hauts représentants d'un État pour des crimes relevant du droit international.

La fondation perpétue l'héritage des procès de Nuremberg et des « principes de Nuremberg », les principes du droit international reconnus comme tels par le Statut du Tribunal de Nuremberg, ainsi que par le jugement de ce tribunal, et formulés par la Commission du droit international de l'Assemblée générale des Nations unies en 1950.

Consciente de cet héritage historique, l'Académie de Nuremberg apporte son soutien à la lutte contre l'impunité pour les crimes internationaux fondamentaux tels qu'ils ont été universellement reconnus, à savoir : le génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et le crime d'agression. L'Académie de Nuremberg travaille au soutien universel de l'application du droit international pénal ; elle promeut les principes de Nuremberg et l'état de droit, visant, par sa mission, à atteindre une paix durable par le biais de la justice, et à faire avancer les connaissances et développer les compétences de ceux et celles impliqués dans la poursuite de ces crimes.

Académie d'été de Nuremberg pour jeunes professionnel.le.s 2023

21 août-1^{er} septembre 2023

Chers.chères participant.e.s à l'Académie d'été de Nuremberg pour jeunes professionnel.le.s 2023,

L'Académie internationale des principes de Nuremberg a le plaisir de vous accueillir pour la quatrième édition francophone de son Académie d'été de Nuremberg pour jeunes professionnel.le.s qui se déroulera à la suite de sa neuvième édition anglophone. Au cours de ce cours d'été intensif de deux semaines, se réunissent des jeunes professionnel.le.s venant de pays en conflit ou sortant d'un conflit et de pays ayant une formation limitée ou inexistante en droit international pénal. Cette année, le programme se déroulera en ligne.

L'Académie d'été de Nuremberg offre à de jeunes avocat.e.s, procureur.e.s, juges, praticien.ne.s du droit et chercheur.se.s une expérience inestimable, éducative et stimulante visant à acquérir ou approfondir leurs connaissances relatives aux aspects de procédure et de fond du droit international pénal. Guidé.e.s par des expert.e.s et des praticien.ne.s de renommée internationale, vous acquerrez des connaissances pratiques relatives aux enquêtes, poursuites et jugements des crimes internationaux fondamentaux.

Les sessions aborderont divers aspects du droit international pénal, tels que son histoire, les crimes fondamentaux, les modes de participation, les enquêtes et la stratégie des poursuites, le droit des victimes et la coopération internationale. La répression des crimes de violences sexuelles et basées sur le genre, le soutien aux poursuites devant les juridictions nationales et les défis actuels de la justice pénale internationale seront également abordés.

Ce programme vous dotera des connaissances et des compétences nécessaires pour comprendre et appliquer le droit international pénal dans votre pays, de ce fait assurant la promotion générale de la justice pénale internationale et des droits humains dans le monde entier.

Vous serez 24 participant.e.s venant des pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Haïti, Mali, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Tchad et Togo. Vous avez été soigneusement sélectionné.e.s parmi un groupe de plusieurs centaines de candidat.e.s.

Bienvenue à l'Académie d'été de Nuremberg 2023, nous vous souhaitons une expérience bénéfique et enrichissante !



Programme

2	Lundi 21 août 2023	
Temps d'apprentissage personnel 12 h 30-13 h	Travail personnel (Moodle) Mot d'ouverture Christoph Safferling Natacha Bracq	
13 h-13 h 45	Session introductive (partage d'expérience) Natacha Bracq	
13 h 45-14 h	Pause	
14 h-15 h 30	Introduction au droit international pénal Marc Perrin de Brichambaut	
15 h 30-15 h 45	Débriefing	
	Mardi 22 août 2023	
Temps d'apprentissage personnel 12 h 30-12 h 35	Travail personnel (Moodle)	
12 h 35-14 h 05	Mot de bienvenue Crimes internationaux - 1^{ère} partie (génocide) William Schabas	
14 h 05-14 h 20	Pause	
14 h 20-15 h 50	Travail de groupe	
15 h 50-16 h	Pause	
16 h-17 h	Discussion interactive en plénière	
17 h-17 h 15	Débriefing	
	Mercredi 23 août 2023	
Temps d'apprentissage personnel 12 h 30-12 h 35	Travail personnel (Moodle)	
12 h 35-14 h 05	Mot de bienvenue Crimes internationaux, 2^{ème} partie (crimes contre l'humanité) Dov Jacobs	
14 h 05-14 h 20	Pause	
14 h 20-15 h 50	Travail de groupe	
15 h 50-16 h	Pause	
16 h-17 h	Discussion interactive en plénière	
17 h-17 h 15	Debriefing	
	Jeudi 24 août 2023	
Temps d'apprentissage personnel 12 h 30-12 h 35	Travail personnel (Moodle)	
12 h 35-14 h 35	Mot de bienvenue Crimes internationaux, 3^{ème} partie (introduction au droit international humanitaire et aux crimes de guerre) Julia Grignon	
14 h 35-14 h 50	Pause	
14 h 50-16 h 20	Travail de groupe	
16 h 20-16 h 30	Pause	
16 h 30-17 h 30	Discussion interactive en plénière	
17 h 30-17 h 45	Debriefing	
	Vendredi 25 août 2023	
Temps d'apprentissage personnel 12 h 30-12 h 35	Travail personnel (Moodle)	
12 h 35-13 h 35	Mot de bienvenue Projection du film « La paix par la justice - L'héritage de Thomas Buergenthal » suivie par un débat de groupe	
13 h 35-15 h 05	Crimes internationaux, 4^{ème} partie (crimes de violences sexuelles et basées sur le genre dont les violences à l'encontre des enfants) Emmanuelle Marchand	
15 h 05-15 h 20	Débriefing	

	Lundi 28 août 2023	3
Temps d'apprentissage personnel 12 h 30-12 h 35	Travail personnel (Moodle)	
12 h 35-14 h 05	Mot de bienvenue Responsabilité pénale individuelle et modes de responsabilité Alexis Demirdjian	
14 h 05-14 h 20	Pause	
14 h 20-15 h 50	Travail de groupe	
15 h 50-16 h	Pause	
16 h-17 h	Discussion interactive en plénière	
17 h-17 h 15	Débriefing	
	Mardi 29 août 2023	
Temps d'apprentissage personnel 12 h 30-12 h 35	Travail personnel (Moodle)	
12 h 35-14 h 35	Mot de bienvenue Enquêtes et poursuites des crimes internationaux (dont les questions de procédure) Gilles Dutertre	
14 h 35-14 h 50	Pause	
14 h 50-16 h 20	Travail de groupe	
16 h 20-16 h 30	Pause	
16 h 30-17 h 30	Discussion interactive en plénière	
17 h 30-17 h 45	Débriefing	
	Mercredi 30 août 2023	
Temps d'apprentissage personnel 12 h 30-12 h 35	Travail personnel (Moodle)	
12 h 35-14 h 05	Mot de bienvenue Coopération internationale et entraide judiciaire Dahirou Sant-Anna	
14 h 05-14 h 30	Pause	
14 h 30-16 h	Les poursuites nationales des crimes internationaux Sophie Havard	
16 h-16 h 15	Débriefing	
	Jeudi 31 août 2023	
Temps d'apprentissage personnel 12 h 30-12 h 35	Travail personnel (Moodle)	
12 h 35-14 h 05	Mot de bienvenue Droit des victimes en droit international pénal Philipp Ambach	
14 h 05-14 h 30	Pause	
14 h 30-16 h	Normes internationales garantissant le droit à un procès équitable : les droits de la défense Jennifer Naouri	
16 h-16 h 15	Débriefing	
	Vendredi 1 septembre 2023	
Temps d'apprentissage personnel 12 h 30-12 h 35	Travail personnel (Moodle)	
12 h 35-14 h 05	Mot de bienvenue Les défis actuels de la justice pénale internationale Olivier Beauvallet	
14 h 05-14 h 20	Pause	
14 h 20-15 h 45	Examen	
15 h 45-16 h 15	Evaluations	
16 h 15-16 h 30	Observations finales	



Programme détaillé

Lundi 21 août 2023

4 Temps d'apprentissage personnel

Travail personnel (Moodle)

12 h 30-13 h

Mot d'ouverture

Christoph Safferling (par vidéo préenregistrée)
Natacha Bracq

13 h-13 h 45

Session introductive (partage d'expérience)

Natacha Bracq

13 h 45-14 h

Pause

14 h-15 h 30

Introduction au droit international pénal

Marc Perrin de Brichambaut

Depuis les procès de Nuremberg, le droit international pénal s'est affirmé en tant que branche distincte du droit international public. Lors de cette session, les participant.e.s découvriront les principes fondamentaux du droit international pénal, ses objectifs et sa relation avec d'autres disciplines pertinentes, telles que la justice transitionnelle, le droit international humanitaire (DIH) et le droit international des droits humains. Cette séance offrira également aux participant.e.s un aperçu complet des principaux développements du droit international pénal, y compris la création de la Cour pénale internationale (CPI), d'autres grands tribunaux pénaux internationaux, de tribunaux hybrides et de mécanismes d'établissement des responsabilités ainsi que leur impact sur la lutte contre l'impunité.

15 h 30-15 h 45

Débriefing

Mardi 22 août 2023

5 Temps d'apprentissage personnel

Travail personnel (Moodle)

12 h 30-12 h 35

Mot de bienvenue

12 h 35-14 h 05

Crimes internationaux – 1^{ère} partie (génocide)

William Schabas

Cette session fournit une présentation détaillée du crime de génocide en discutant de sa signification, de ses origines historiques et des éléments du crime. Les principaux sujets abordés comprennent les incidents historiques qui ont nécessité la criminalisation du génocide en tant que crime au regard du droit international, les principales conventions internationales et les résolutions des Nations unies, qui ont façonné la définition du crime, ainsi que la jurisprudence relative au crime de génocide. La session s'arrête également sur la description de la portée du crime en abordant ses éléments matériels et psychologiques, l'incitation au génocide ainsi que le sens et l'étendu du concept de groupes protégés.

14 h 05-14 h 20

Pause

14 h 20-15 h 50

Travail de groupe

15 h 50-16 h

Pause

16 h-17 h

Discussion interactive

17 h-17 h 15

Debriefing



Mercredi 23 août 2023

Temps d'apprentissage personnel

Travail personnel (Moodle)

12 h 30–12 h 35

Mot de bienvenue

12 h 35–14 h 05

Crimes internationaux, 2^{ème} partie (crimes contre l'humanité)

Dov Jacobs

Cette séance porte sur l'origine, l'évolution et la signification des crimes contre l'humanité. Elle décrit en profondeur l'étendue des crimes contre l'humanité, par le biais de discussions de leur éléments matériels et psychologiques, ainsi que de leurs actes sous-jacents. Cette séance comprend un aperçu des similitudes, différences et chevauchements possibles entre les principaux crimes internationaux, les crimes de droit commun et le droit coutumier international. Elle aborde également les développements récents en la matière, dont la Proposition de Convention internationale sur la prévention et la répression des crimes contre l'humanité.

14 h 05–14 h 20

Pause

14 h 20–15 h 50

Travail de groupe

15 h 50–16 h

Pause

16 h–17 h

Discussion interactive

17 h–17 h 15

Débriefing

Jeudi 24 août 2023

Temps d'apprentissage personnel

Travail personnel (Moodle)

12 h 30–12 h 35

Mot de bienvenue

12 h 35–14 h 35

Crimes internationaux, 3^{ème} partie (introduction au droit international humanitaire et aux crimes de guerre)

Julia Grignon

Avant d'aborder le sens et la portée des crimes de guerre, une brève introduction au DIH s'impose. Né de la nécessité d'alléger les souffrances humaines dans les situations de conflit armé, le DIH offre une protection aux victimes des conflits armés et régleme les hostilités. Cette session fournit des connaissances de base sur le DIH. Elle examine son histoire et son évolution, et présente son champ d'application, les principaux concepts et principes du DIH. Cette session met également en lumière l'histoire et la portée des crimes de guerre. En retraçant les origines du crime, la session examine l'évolution de la définition du crime depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et l'évaluation des éléments matériels et psychologiques du crime et des infractions spécifiques qui constituent un crime de guerre. En particulier, la session analyse ce qui constitue un conflit armé et le sens et la portée d'un conflit armé international, d'un conflit armé non international, de conflits armés avec des éléments internationaux et non internationaux ainsi que les acteurs non étatiques.

14 h 35–14 h 50

Pause

14 h 50–16 h 20

Travail de groupe

16 h 20–16 h 30

Pause

16 h 30–17 h 30

Discussion interactive en plénière

17 h 30–17 h 45

Débriefing



Vendredi 25 août 2023

Temps d'apprentissage personnel

Travail personnel (Moodle)

12 h 30–12 h 35

Mot de bienvenue

12 h 35–13 h 35

Projection du film « La paix par la justice – L'héritage de Thomas Buergenthal » suivie par un débat de groupe

Survivant de l'Holocauste et juriste, Thomas Buergenthal était un fervent défenseur du principe selon lequel les gouvernements et les individus doivent être tenus responsables des violations des droits humains. Le film montre la vie extraordinaire du juge Buergenthal et son influence sur les efforts de la communauté internationale visant à éduquer et responsabiliser les nouvelles générations de défenseur.se.s afin que justice soit rendue pour les victimes et les survivant.e.s et que les coupables soient tenu.e.s responsables.

13 h 35–15 h 05

Crimes internationaux, 4^{ème} partie (crimes de violences sexuelles et basées sur le genre dont les violences à l'encontre des enfants)

Emmanuelle Marchand

Les violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG) sont trop souvent une réalité dans les conflits armés. Les VSBG sont donc l'un des principaux sujets de préoccupation, mais souvent marginalisés, de la lutte contre l'impunité. Fournissant une compréhension de la manière dont le cadre juridique international actuel traite de la question, cette session aborde la manière dont les crimes sexuels et basés sur le genre liés aux conflits (CSBG) sont poursuivis en vertu du droit international pénal. La session offre un aperçu général des CSBG liés aux conflits et un aperçu de ces crimes dans le Statut de Rome. Elle propose une clarification des concepts clés tels que « genre », « violence sexuelle » et « viol ». La session examine également les obstacles à la réussite des enquêtes et des poursuites des CSBG et analyse des exemples tirés du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) et de la jurisprudence de la CPI.

15 h 05–15 h 20

Débriefing

Lundi 28 août 2023

Temps d'apprentissage personnel

Travail personnel (Moodle)

12 h 30–12 h 35

Mot de bienvenue

12 h 35–14 h 05

Responsabilité pénale individuelle et modes de responsabilité

Alexis Demirdjian

Destinés à relier les crimes et les individus impliqués dans leur commission, les modes de responsabilité sont essentiels à l'établissement de la responsabilité pénale en droit international pénal. Cette séance analyse la responsabilité pénale individuelle et les modes de responsabilité en droit international pénal. Elle met l'accent sur l'interprétation des modes de responsabilité spécifiques par les tribunaux internationaux ad hoc et la CPI, dont les formes de « commission », les formes de responsabilité pour faits d'autrui et la responsabilité du supérieur hiérarchique. Elle propose également de doter les participant.e.s d'une compréhension pratique des défis juridiques et difficultés en matière de preuves pour l'établissement de liens entre les crimes et les accusé.e.s pour les affaires de criminalité conjointe.

14 h 05–14 h 20

Pause

14 h 20–15 h 50

Travail de groupe

15 h 50–16 h

Pause

16 h–17 h

Discussion interactive en plénière

17 h–17 h 15

Débriefing



Temps d'apprentissage personnel

Travail personnel (Moodle)

12 h 30–12 h 35

Mot de bienvenue

12 h 35–14 h 35

**Enquêtes et poursuites des crimes internationaux
(dont les questions de procédure)**

Gilles Dutertre

Après le renvoi d'une situation au Procureur de la CPI ou après que le Procureur ait décidé de sa propre initiative d'ouvrir une enquête, les chances de constituer un dossier solide dépendent de la qualité des enquêtes et de la nature des preuves recueillies. Diverses difficultés peuvent survenir à cet égard. Cette session se penche sur les procédures d'enquête et de collecte des éléments de preuve dans le cadre du droit international pénal, en mettant l'accent sur ce qui se passe à la CPI. Elle met aussi en avant les procédures relatives à la poursuite des principaux crimes internationaux, essentielles à la compréhension de la façon dont le droit international pénal s'applique devant les cours et tribunaux internationaux. Mise en place pour répondre aux crimes les plus atroces, la compétence de la CPI est limitée à la fois de façon matérielle, temporelle et géographique. Cette séance traite en outre de la façon dont la cour se déclare compétente et déclare qu'une affaire est recevable. Elle aborde également les différents stades de la procédure, du début des enquêtes aux phases d'appel et en décrit les participant.e.s ainsi que leur rôle dans les procédures.

14 h 35–14 h 50

Pause

14 h 50–16 h 20

Travail de groupe

16 h 20–16 h 30

Pause

16 h 30–17 h 30

Discussion interactive en plénière

17 h 30–17 h 45

Débriefing

Temps d'apprentissage personnel

Travail personnel (Moodle)

12 h 30–12 h 35

Mot de bienvenue

12 h 35–14 h 05

Coopération internationale et entraide judiciaire

Dahirou Sant-Anna

Pour remplir son mandat, la CPI s'appuie sur la coopération des États parties et des États non parties au Statut de Rome ainsi que des acteurs non étatiques, tels que les Nations unies, les organisations régionales et les organisations non gouvernementales. Cette session revient sur les éléments de base de la coopération internationale avec la Cour et des principaux mécanismes nationaux d'entraide judiciaire. Elle se concentre sur le processus de facilitation de la coopération entre les autorités nationales et les différentes exigences en la matière ainsi que sur le rôle des organisations internationales dans le renforcement de ce processus. Les participant.e.s seront également amené.e.s à discuter de différentes études de cas concernant la coopération et l'assistance juridique mutuelle afin de mettre évidence les défis auxquels la CPI est confrontée à cet égard.

14 h 05–14 h 30

Pause

14 h 30–16 h

Les poursuites nationales des crimes internationaux

Sophie Havard

Dans le système de Rome, les États ont la responsabilité première d'enquêter et de poursuivre les crimes internationaux fondamentaux. Récemment, les systèmes juridiques nationaux se sont mis à jouer un rôle de plus en plus important dans la recherche des responsabilités concernant la commission de crimes internationaux. Cette session donne un aperçu de la manière dont les crimes internationaux peuvent être poursuivis au niveau national. Parmi les principaux sujets abordés, les participant.e.s découvriront les différents fondements de la compétence, à l'aide d'exemples tirés de la jurisprudence et de dispositions nationales criminalisant les crimes internationaux. Cette session sera aussi l'occasion de mettre en lumière les défis actuels rencontrés dans la poursuite des crimes de droit international ainsi que les développements les plus récents dans ce domaine.

16 h–16 h 15

Débriefing



Temps d'apprentissage personnel

Travail personnel (Moodle)

12 h 30–12 h 35

Mot de bienvenue

12 h 35–14 h 05

Droit des victimes en droit international pénal

Philipp Ambach

Bien que le droit international pénal et la procédure pénale internationale n'aient pas mis l'accent, à l'origine, sur la participation des victimes, la CPI reconnaît les victimes comme des participantes à part entière aux procédures. Actuellement, les victimes jouent un rôle important dans les procédures de la CPI. L'article 68 du Statut de Rome, par exemple, explique comment les intérêts des victimes peuvent être représentés et protégés. L'article 75 du Statut de Rome prévoit ensuite, en cas de condamnation, des réparations pour les victimes. Explorant le rôle et le droit des victimes, cette séance aborde les questions de leur reconnaissance dans le Statut de Rome, de leur participation dans les procédures à la CPI et des réparations ainsi que les différents défis liés à ces questions.

14 h 05–14 h 30

Pause

14 h 30–16 h

Normes internationales garantissant le droit à un procès équitable : les droits de la défense

Jennifer Naouri

Les procédures judiciaires sont encadrées par des garanties élevées protégeant l'accusé.e. Le fait de soumettre une personne à un procès inéquitable est considéré comme un manquement à la justice. Le droit international des droits humains, le DIH et le droit international pénal offrent donc une série de garanties pour que les personnes accusées d'un crime bénéficient d'un procès équitable. Cette session discutera de la rationalité et de la pertinence du respect du droit à un procès équitable pendant les procès et fournira des détails sur les différentes garanties de procès équitable prévues par le cinquième principe de Nuremberg, les Conventions de Genève, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Statut de Rome. La session mettra également en lumière la pratique de la CPI et des tribunaux ad hoc concernant les droits de la Défense ainsi que les défis rencontrés dans l'application ou l'affirmation de ces droits.

16 h–16 h 15

Débriefing

Temps d'apprentissage personnel

Travail personnel (Moodle)

12 h 30–12 h 35

Mot de bienvenue

12 h 35–14 h 05

Les défis actuels de la justice pénale internationale

Olivier Beauvallet

La justice pénale internationale, et la CPI en particulier, continuent de faire face à de sérieux défis dans la lutte contre l'impunité. Pour réfléchir à certains de ces défis, cette séance aborde les problèmes clés auxquels la justice pénale internationale est aujourd'hui confrontée. Les participant.e.s auront l'occasion d'aborder la question politique de la justice pénale internationale, les retraits du Statut de Rome, les questions relatives à la sélectivité et à la hiérarchisation des priorités, les immunités en vertu du droit international pénal et le troisième principe de Nuremberg. Cette séance fera également la lumière sur les développements les plus récents dans le domaine du droit international pénal. Les participant.e.s seront invité.e.s à partager leurs opinions sur les stratégies qui pourraient être utilisées pour résoudre les questions discutées.

14 h 05–14 h 20

Pause

14 h 20–15 h 45

Examen

15 h 45–16 h 15

Evaluations

16 h 15–16 h 30

Observations finales



Biographies

14



Christoph Safferling

Le professeur **Christoph Safferling**, LL.M. (LSE), est le directeur de l'Académie internationale des principes de Nuremberg (Académie de Nuremberg). Il est également professeur de droit pénal, de procédure pénale, de droit international pénal et de droit international public à la *Friedrich-Alexander-Universität Erlangen-Nürnberg*, en Allemagne. Il est directeur du Centre de recherche en droit international pénal de l'université. En outre, il est chargé de recherche au *Robert H. Jackson Center* à *Jamestown* (N.Y.) pour la chaire *Whitney R. Harris International Law*. En 2018, il a été chercheur invité au *Stanford Center for Human Rights and International Justice*. De 2006 à 2015, il a été professeur de droit international pénal à la *Philipps-Universität Marburg* et directeur du *International Research and Documentation Centre War Crimes Trials* (ICWC). De 2012 à 2017, il a été membre de la Commission académique indépendante du Ministère fédéral de la Justice pour l'étude critique du passé national-socialiste et a entrepris une étude sur l'histoire du procureur général fédéral.



Natacha Bracq

Natacha Bracq est une avocate française spécialisée en droit international pénal, droit international humanitaire et droit international des droits humains. Elle travaille en tant que conseillère juridique chez DIGNITY, l'Institut Danois contre la torture, et consultante auprès de l'Académie de Nuremberg. Elle est également la fondatrice du Blog – Droit international pénal, premier blog en langue française entièrement dédiée à la justice pénale internationale. Avant de rejoindre DIGNITY, Madame Bracq a travaillé en tant que responsable de la formation et du renforcement des capacités à l'Académie de Nuremberg, avocate au Barreau de Paris, Programme Lawyer en charge de la région MENA à l'Institut des droits de l'homme de l'International Bar Association (IBAHRI) et en tant que coordinatrice de projet pour Global Rights Compliance LLP (GRC). Elle a également travaillé en Ukraine et devant divers tribunaux internationaux, y compris la Cour internationale de justice, le TPIY et le MICT.



Marc Perrin de Brichambaut

Marc Perrin de Brichambaut est juge à la CPI depuis 2015. Il est un membre du Conseil d'Etat français depuis 1974 et a été nommé Conseiller d'Etat en 1992. Il a rempli différentes fonctions de haut niveau au sein du ministère des Affaires étrangères et du ministère de la Défense en France ainsi qu'au sein du secrétariat des Nations unies. En tant que Directeur des Affaires juridiques du ministère des Affaires étrangères, il a dirigé la délégation française à la conférence de Rome et a signé le statut de Rome pour la France. De 2005 à 2011, il a été Secrétaire Général de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE). Il a enseigné le droit international public à Sciences Po Paris.



William Schabas

William Schabas est professeur de droit international à la Middlesex University de Londres. Il est également professeur émérite de droit international des droits de l'homme et de droit international pénal à l'Université de Leiden, professeur émérite de droit des droits de l'homme à l'Université de Galway et président honoraire du Centre irlandais pour les droits de l'homme, chercheur invité à Sciences Po Paris. Monsieur Schabas est président de l'Institute for International Criminal Investigations. De 2002 à 2004, il a été l'un des trois membres internationaux de la Commission vérité et réconciliation de la Sierra Leone. Il est l'auteur de *Genocide in International Law* et de plusieurs autres livres dans les domaines de droit international pénal et de droit international des droits humains.

15



Dov Jacobs

Dov Jacobs est un expert en droit international et droit international pénal, avocat de la défense à la CPI et au Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux (MICT) ainsi que fondateur de SILC, Strategic International Legal Consulting. Il fait actuellement partie des équipes de défense de Mahamat Said à la CPI (co-conseil) et de l'affaire Félicien Kabuga au MICT. Il a également été impliqué dans l'affaire Laurent Gbagbo et est intervenu en tant qu'*amicus curiae* dans les situations en Afghanistan et en Palestine à la CPI. Monsieur Jacobs est professeur de droit international public à l'Université de Leiden, professeur invité régulier dans plusieurs universités (Sciences Po Paris, Université de Lille, etc.) et il a publié de nombreux ouvrages dans le domaine du droit international et du droit international pénal. Il est door tenant at 9 Bedford Row et membre du comité de rédaction du *Leiden Journal of International Law* et membre fondateur du *European Journal of Legal Studies*. Il est membre fondateur de l'International Criminal Court Bar Association (ICCBA), ancien vice-président et actuellement membre du comité sur les avis juridiques. Il commente régulièrement des questions de droit international (pénal) sur son blog, Spreading the Jam.



Julia Grignon

Julia Grignon est professeure associée à la Faculté de droit de l'Université de Laval (Canada) et directrice de recherche à l'Institut de recherche stratégique (France). Elle est titulaire d'un doctorat de l'Université de Genève (Suisse). Sa thèse de doctorat portait sur la portée temporelle de l'applicabilité du droit international humanitaire. Spécialisée dans le droit des conflits armés, son domaine de recherche depuis 15 ans, elle a notamment dirigé un partenariat de développement visant à promouvoir et à renforcer le droit international humanitaire. Madame Grignon est l'auteure de nombreuses publications et a dirigé l'ouvrage *Hommage à Jean-Pictet*. Outre des enseignements et/ou des recherches occasionnelles en tant que professeure invitée en Amérique du Nord, en Europe et en Afrique, Madame Grignon a passé une année d'étude et de recherche à l'Institut des droits de l'homme et de la paix de l'Université Cheikh Anta Diop à Dakar (Sénégal). À l'Université de Laval, elle a cofondé puis codirigé le Centre de recherche interdisciplinaire sur l'Afrique et le Moyen-Orient et codirigé la Clinique de droit international pénal et de droit humanitaire. Elle est actuellement présidente de la sous-commission du droit international humanitaire et de l'action humanitaire du Comité consultatif national des droits de l'homme.



Emmanuelle Marchand

Emmanuelle Marchand est une conseillère juridique spécialisée dans les enquêtes des crimes internationaux (notamment les violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG)) et la représentation légale des victimes de ces crimes. Elle travaille pour l'ONG Civitas Maxima (CM) depuis 2013 et en est devenue la directrice adjointe en charge du département juridique. Elle travaille sur les dossiers de litige stratégique de l'organisation et mène des enquêtes sur des crimes internationaux, parmi lesquels des cas de violences sexuelles. Elle travaille également au renforcement des capacités de l'organisation partenaire de CM, le Global Justice and Research Project. Madame Marchand travaille également depuis plus de 12 ans sur des affaires pénales internationales, notamment aux CETC, TPIY et aux chambres extraordinaires africaines. Elle a également travaillé sur de nombreux cas de crimes de guerre poursuivis devant des tribunaux nationaux. Madame Marchand est consultante à l'Institute for International Criminal Investigations (IICI). En outre, elle dispense des formations sur l'enquête de crimes internationaux (y compris les violences sexuelles) à des ONG et à des organismes des Nations unies. Elle fait partie du répertoire d'experts de Justice Rapid Réponse pour les enquêtes internationales et les violences sexuelles.



Alexis Demirdjian

Alexis Demirdjian est un avocat canadien, membre du Barreau du Québec depuis 2003. Il a étudié à Montréal. Il a commencé sa carrière en 2002 au TPIY où il a travaillé pendant 13 ans, à la fois comme avocat de la défense et au sein du Bureau du Procureur. Depuis avril 2015, il travaille au Bureau du Procureur de la CPI, où il joue actuellement un rôle de premier plan dans les enquêtes sur la Géorgie et l'Ukraine. Il a également été professeur adjoint à la School of General Studies de l'Université de Stockton entre 2018 et 2021, où il a enseigné un cours en ligne sur le génocide et les tribunaux internationaux, dans le cadre du master sur l'Holocauste et les études sur le génocide. Au cours des 20 dernières années, Monsieur Demirdjian a travaillé sur différentes affaires concernant des dirigeants militaires et civils.



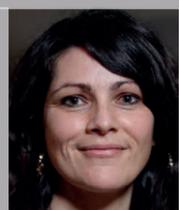
Gilles Dutertre

Gilles Dutertre est Premier Substitut du Procureur à la CPI. De 1997 à 2002, il a exercé les fonctions d'avocat d'office puis de juge d'application des peines en France. De 2002 à 2005, il est affecté au service des droits de l'homme de la direction des affaires juridiques du ministère des affaires étrangères à Paris, où il est co-agent du gouvernement français devant la Cour européenne des droits de l'homme. Pendant cette période, Monsieur Dutertre a également participé à diverses négociations multilatérales, notamment pour l'établissement de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Il a également été membre du Comité directeur pour les droits de l'homme du Conseil de l'Europe. Il est l'auteur des *Extraits clés de jurisprudence - Cour européenne des droits de l'homme*. De 2005 à 2008, Monsieur Dutertre a exercé en tant qu'avocat au TPIY. Il a ensuite été recruté par le Bureau du Procureur de la CPI en tant qu'avocat de première instance, avant d'être promu avocat principal de première instance. À ce titre, il dirige l'affaire relative à l'attaque menée contre des monuments historiques et des bâtiments dédiés à la religion à Tombouctou en 2012, actuellement pendante devant la CPI.



Dahirou Sant-Anna

Dahirou Sant-Anna est conseiller en coopération internationale au Bureau du Procureur de la CPI depuis 2015. Il a travaillé comme juriste sur les questions de détention au sein du Greffe de la CPI pendant plus de 7 ans et a été temporairement coordinateur judiciaire du Greffe. Auparavant, lorsqu'il a rejoint la CPI en 2004, il a occupé respectivement les postes de juriste adjoint du conseiller spécial pour les relations extérieures et la coopération auprès du greffier de la CPI et a été le premier responsable du protocole et coordinateur des événements de la CPI. En 2002, il a également travaillé au sein du cabinet du Président du TPIY. Il est professeur invité à temps partiel à l'Université Toulouse 1 Capitole (France) depuis 2016 où il donne un cours sur les juridictions pénales internationales et les libertés aux étudiant.e.s du Master 2 Droit international et droit européen. Monsieur Sant-Anna est un juriste togolais titulaire d'un doctorat en droit international public et droit international humanitaire, obtenu à l'Université de Limoges (France) avec la mention très honorable et les félicitations unanimes du jury.



Sophie Havard

Sophie Havard est première vice-procureure antiterroriste au pôle crimes contre l'humanité, crimes et délits de guerre du Parquet national antiterroriste français depuis 2021. De mai à juillet 2022, elle a travaillé en tant qu'avocate générale au procès en 1^{ère} instance de Laurent Bucyibaruta, ancien préfet de Gikongoro au Rwanda. Auparavant, elle a occupé les fonctions de secrétaire générale adjointe du Conseil supérieur de la magistrature français, vice-procureure et secrétaire générale du tribunal de grande instance d'Evry ainsi que substitute du Procureur près le tribunal de grande instance d'Evry et de Paris.



Philipp Ambach

Philipp Ambach est le chef de la section de la participation des victimes et des réparations au Greffe de la CPI. Auparavant, il a travaillé pendant plus de six ans à la Présidence de la CPI en tant qu'assistant spécial du Président. Avant cela, il a travaillé comme juriste adjoint à la Chambre d'appel du TPIY et du TPIR, ainsi qu'au Greffe du TPIY. Monsieur Ambach est titulaire d'un doctorat en droit international pénal à la Freie Universität Berlin et a été admis au parquet de Cologne. Il a obtenu une maîtrise en droit à la Humboldt-Universität zu Berlin. Il est conférencier invité en droit international pénal et humanitaire dans diverses institutions juridiques et il a publié de nombreuses contributions relatives au droit international pénal et droit international humanitaire.



Jennifer Naouri

Jennifer Naouri est une avocate française spécialisée en droit international pénal, droit international humanitaire, droits humains et relations internationales. À la CPI, elle est Conseil Principale de Mahamat Said et Conseil Associée du Président Gbagbo. Elle occupe la même fonction dans l'équipe de Défense de Félicien Kabuga au MICT. Elle est aussi co-fondatrice de SILC. Madame Naouri est l'une des membres fondatrices de l'Association du Barreau de la Cour Pénale Internationale (ABCPI) et a servi en 2021 et 2022 en tant que première Présidente femme. À ce titre, elle a aussi reçu le titre de Gender Champion. Madame Naouri a une vaste expérience au sein d'organisations multinationales et multiculturelles, en particulier devant les cours et tribunaux internationaux (TPIR, TPIY, CETC, CPI, MICT). Elle est intervenue à la fois en tant que Conseil de la Défense et représentante légale de victimes dans des affaires pénales internationales complexes concernant des génocides, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des violences sexuelles. Madame Naouri enseigne le droit international, les droits humains, le droit international et le droit international pénal depuis plus d'une décennie tant dans un contexte académique que professionnel.



Olivier Beauvallet

Olivier Beauvallet est magistrat français avec une longue expérience de la justice pénale internationale. Il est actuellement juge international à la chambre d'appel de la Cour Pénale Spéciale (Bangui, République centrafricaine) et juge à la chambre préliminaire aux CETC. Le juge Beauvallet a exercé les fonctions de procureur au sein de la Special Investigative Task Force et auparavant de procureur au sein du parquet spécial de la mission EULEX au Kosovo. Il a également exercé en tant que juge d'instruction en France et servi aux juridictions interrégionales spécialisées en matière de criminalité organisée dans les Caraïbes (JIRS Fort-de-France). Le juge Beauvallet a participé à plusieurs projets internationaux, dans les Balkans, en Afrique et en Asie centrale. Docteur en droit (EHESS Paris), il est l'auteur de nombreuses publications en droit pénal et en droit international pénal. Il a dirigé le *Dictionnaire Encyclopédique de la Justice pénale internationale* et publié plusieurs ouvrages dont un manuel de Pratique judiciaire francophone (*La procédure inquisitoire commune en matière de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre*). Il tient plusieurs séminaires de droit international pénal, notamment à l'École nationale de la magistrature et à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales à Paris.

© Académie internationale des principes de Nuremberg, 2023

Académie internationale des principes de Nuremberg

Bärenschanzstraße 72, 90429 Nuremberg, Allemagne

Tél. : + 49 911 148977-0

E-mail : info@nurembergacademy.org

www.nurembergacademy.org



www.nurembergacademy.org



#NueSumAc